

## **NOUVEAU TAUX D'INTÉRÊT POUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO À TAUX VARIABLE**

*Une option de placement pratique, flexible et sécuritaire pour les Ontariennes et les Ontariens*

**NOUVELLES**

Le 17 décembre 2008

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé aujourd'hui que le taux d'intérêt accordé sur les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable serait fixé à 1,75 % pendant les six prochains mois.

Les taux d'intérêt des obligations à taux variable sont révisés tous les six mois en fonction des conditions qui prévalent sur le marché. Le nouveau taux, qui accuse une baisse par rapport au taux de 3 % offert en juin 2008, s'applique aux obligations à taux variable achetées entre 2002 à 2008. Un autre taux sera à nouveau établi le 21 juin 2009.

Les obligations à taux variable forment l'une des trois options de placement en obligations d'épargne de l'Ontario, qui sont mises en vente chaque année au cours des trois premières semaines de juin. Les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe et à taux accélérateur ne sont pas touchées par ce changement de taux d'intérêt.

### **CITATIONS**

« Malgré les défis budgétaires auxquels nous sommes confrontés, il importe que les Obligations d'épargne de l'Ontario demeurent un placement concurrentiel, aligné sur des placements similaires, a déclaré [le ministre des Finances, M. Dwight Duncan](#). Les fonds investis dans les Obligations d'épargne de l'Ontario demeurent ici même, en Ontario, et contribuent à bâtir une économie plus vigoureuse, au bénéfice de tous les Ontariennes et Ontariens. »

### **FAITS EN BREF**

- Les Obligations d'épargne de l'Ontario 2008 sont émises chaque année depuis 1995.
- Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province d'Ontario, et sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.
- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario.
- On peut acheter des Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 800 212-BOND (2663).

---

Alicia Johnston, Bureau du ministre, 416 325-3645  
Scott Blodgett, Ministère des Finances, 416 325-0324

**ontario.ca/finances-nouvelles**  
*Available in English*

Tenez-vous au courant des derniers communiqués en vous inscrivant au [Service de nouvelles du ministère des Finances](#) ou aux [Alertes par courriel](#).